



Extrait du La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

<http://lacode.be/parution-de-deux-publications-aux.html>

Parution de deux publications aux données alarmantes sur la pauvreté infantile !

- Actualités -

Date de mise en ligne : mercredi 16 octobre 2013

La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

L'**Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale** et l'**IWEPS** publient respectivement une **série d'indicateurs sur la pauvreté** en Région bruxelloise et sur la pauvreté et les inégalités en Wallonie. Tous deux dressent un tableau alarmant, rappelant que **les enfants sont particulièrement touchés par la pauvreté**.

Les **indicateurs de pauvreté et de précarité**, établis au niveau européen, combinent les **risques de pauvreté monétaire**, les **situations de privation matérielle grave** et les **ménages à faible intensité de travail** et sont enrichis par des indicateurs régionaux et nationaux. Ils pointent des disparités géographiques importantes et révèlent des conséquences négatives, souvent cumulées, et de **graves inégalités en termes d'accès aux droits fondamentaux**.

De manière générale, le **taux de pauvreté monétaire** (1) s'élève à 15,3% en Belgique, toutes tranches d'âge confondues (2011). Les enfants **apparaissent particulièrement exposés, ce taux augmentant à 18,7% pour les 0-17 ans**. Le taux de pauvreté, à la fois général et pour les 0-17 ans, varie cependant fortement d'une région à l'autre. Ainsi, si le taux général de pauvreté est de 9,8% en Flandres, il monte respectivement à 19,2% en Wallonie et à 33,7% à Bruxelles. En ce qui concerne les 0-17 ans, il est de 10,4% pour la Flandres contre 24,9% en Wallonie, soit un enfant sur 4. Les chiffres ne sont malheureusement pas disponibles pour Bruxelles-Capitale.

Proportionnellement, les enfants sont ainsi plus nombreux à être pauvres que le reste de la population !

En région de Bruxelles-Capitale, un peu plus d'un quart des bébés bruxellois naissent dans un **ménage sans revenu du travail** (25,5 %), et près d'un quart des enfants de moins de 18 ans (22,7 %) grandissent dans ces conditions. Vivre dans un foyer ne disposant pas de revenus du travail accroît le risque de pauvreté. Ce concernant, les disparités régionales sont importantes : un enfant bruxellois a presque quatre fois plus de risque de grandir dans un foyer ne disposant pas de revenus du travail qu'un enfant flamand (6,4%). Ce risque est également élevé en Wallonie (16,6%).

En termes de **privation matérielle grave**, 22% des enfants en Wallonie et 39% des enfants à Bruxelles accumulent au moins trois privations matérielles graves (2009). Les plus fréquentes concernent la possibilité de partir en vacances une fois par an, la possibilité de changer des meubles usagers dans le foyer familial, d'avoir des loisirs réguliers, de disposer d'un endroit adéquat pour faire les devoirs et d'avoir suffisamment chaud dans son logement. Une proportion non négligeable d'enfants bruxellois, et dans une moindre mesure en Wallonie, souffrent également de privations de denrées de base, ainsi que de vêtements et de chaussures. En Wallonie, la moitié des enfants élevés en famille monoparentale souffrent d'au moins trois problèmes.

Les **conséquences en terme d'accès aux droits fondamentaux** sont **dramatiques** et se jouent à différents niveaux : accès au logement et aux soins de santé, enseignement et formation, ainsi qu'au niveau de la participation et de l'intégration sociale.

Comme le souligne UNICEF Belgique (2010), « cette situation est inquiétante, parce que la pauvreté est bien plus qu'un manque de revenus. Elle touche les êtres humains - et en particulier les enfants - dans tous les aspects de leur vie. Une mauvaise alimentation, une santé fragile, un sentiment de honte et d'infériorité, une limitation des possibilités d'éducation ainsi que l'exclusion des activités sociales ne sont que quelques-uns des aspects ayant un impact négatif sur les différents domaines de vie et le développement des enfants touchés par la pauvreté ».

Traduction immédiate à titre d'exemple : en région bruxelloise, en 2009-2010, les enfants qui naissent dans un ménage sans revenu du travail ont plus de deux fois plus de risque d'être mort-nés et, pour les enfants nés vivants, 1,8 fois plus de risque de décéder avant l'âge d'un an par rapport aux enfants qui naissent dans un ménage à deux revenus. En termes de contacts sociaux et de loisirs, 19,5 % seulement des Bruxellois et 23,1% des Wallons de 16

Parution de deux publications aux données alarmantes sur la pauvreté infantile !

ans et plus participent à des activités sportives, récréatives, contre 37% des jeunes Flamands.

[Cliquez ici](#) pour consulter le **Baromètre 2013** - Rapport bruxellois sur l'état de la Pauvreté, par l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale.

[Cliquez ici](#) pour consulter le **Working Paper de l'IWEPS** (Institut Wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique) de Septembre 2013 'Regards sur la pauvreté et les inégalités en Wallonie'.

(1) En Belgique, en 2011, le seuil de pauvreté monétaire est fixé à 1000Euros/mois pour un isolé et 2101Euros pour un couple avec deux enfants.